



*Synergie des Faïtières de la société
civile pour l'Observation du Scrutin
Référendaire*

Tel : 620 31 31 81/ 620 66 74 92

**DECLARATION N°7 DE LA SYNERGIE DES FAITIÈRES ET
ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

La Synergie des Faïtières et Organisations de la Société Civile guinéenne, prend acte, avec un profond sens de responsabilité et de patriotisme, du décret du Président de la République promulguant ce jour, vendredi 26 septembre 2025, la Nouvelle Constitution de la République de Guinée, à la suite de la proclamation des résultats définitifs du référendum par la Cour suprême.

Cet acte solennel marque une étape historique et décisive dans le processus de refondation et de rectification institutionnelle engagé dans notre pays. La Guinée franchit aujourd'hui, un tournant majeur en se dotant d'une nouvelle Constitution qui scelle l'unité nationale, renforce l'État de droit et consolide la démocratie.

Ce moment n'est pas seulement juridique, il est profondément symbolique, il est l'expression de la souveraineté populaire tels qu'affirment les principes démocratiques : la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. De l'élaboration participative du texte, jusqu'à son adoption par le vote citoyen et sa promulgation par le Chef de l'État, c'est toute la Nation qui a pris part à une œuvre collective. La maturité et l'engagement du peuple guinéen donnent à ce processus une légitimité qui honore notre démocratie et

enracine davantage la République dans les principes de transparence, d'inclusion et de responsabilité.

La Société Civile salue les premières mesures déjà engagées par les autorités, en particulier l'adoption par le Conseil National de la Transition du nouveau Code électoral, qui témoigne de la prédisposition des institutions à doter le pays de tous les instruments juridiques nécessaires à l'application rigoureuse de la Constitution et au retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Cependant, elle rappelle avec insistance que la mise en œuvre effective de la nouvelle Constitution exige bien plus. L'urgence est désormais à l'organisation rapide et transparente des élections nationales et locales, afin de doter le pays d'institutions élues, stables et représentatives. Elle appelle également à la mise en place progressive des nouvelles institutions prévues par le texte et qui constituent les piliers d'un État équilibré et garant des libertés.

Toutefois, il importe de rappeler, que la force d'une Constitution ne réside pas uniquement dans son écriture et sa promulgation, mais surtout dans le respect scrupuleux de ses dispositions par les gouvernants comme par les gouvernés. C'est dans l'obéissance collective à cette exigence que se jouera l'avenir de notre pays. La Société Civile, consciente de sa mission de vigie citoyenne, se tient résolument engagée à veiller à l'application loyale et intégrale de la Constitution, et à rappeler sans relâche aux institutions, aux acteurs politiques, aux corps sociaux et à chaque citoyen que le respect de ce pacte suprême est la condition de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

En ce jour historique, la Société Civile :

- Exprime sa profonde reconnaissance au peuple souverain de Guinée pour sa mobilisation et son courage ;

Félicite les institutions nationales, notamment :

- **Le Président de la République**, pour avoir conduit ce processus dans les formes républicaines ;
- **Le Conseil National de la Transition (CNT)** pour avoir élaboré avec rigueur et responsabilité le Projet de nouvelle Constitution et le cadre légal ayant permis l'organisation de ce scrutin historique ;
- **Le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)** à travers la Direction Générale des Elections (DGE), pour les efforts consentis dans la préparation technique et opérationnelle du processus électoral, en dépit des contraintes rencontrées ;
- **La Cour Suprême** pour le sens de responsabilité qui a conduit à la proclamation des résultats définitifs de l'expression légitime du peuple de Guinée.

Elle appelle toutes les forces vives de la Nation à l'unité et à la vigilance collective. Cette Constitution n'est pas seulement un texte fondamental, elle est désormais la boussole de notre avenir commun. Elle porte l'espérance d'une Guinée plus juste, plus solidaire et plus démocratique. Elle consacre, la République de Guinée comme un État unitaire, démocratique, laïque et social, fondé sur la dignité humaine, la liberté et la justice.

L'histoire retiendra que ce 26 septembre 2025, notre pays s'est doté d'une nouvelle Loi fondamentale à travers un processus auquel le peuple de Guinée s'est foncièrement adonné. Ce pacte républicain doit désormais se traduire dans les actes quotidiens, dans la conduite des affaires publiques, dans la vigilance citoyenne et dans la conscience de chacun.

La Société Civile, pour sa part, renouvelle son engagement ferme à défendre cette Constitution, à vulgariser son contenu, à sensibiliser les citoyens à leurs

droits et devoirs, et à contribuer à la construction d'un État responsable et inclusif.

Aujourd'hui, la Guinée écrit une nouvelle page de son histoire. Maintenant, c'est ensemble, gouvernants et gouvernés, que nous devons lui donner tout son sens, dans la paix, la responsabilité et la fraternité.

**La Constitution est notre contrat social le plus sacré.
Qu'elle demeure notre lumière, notre bouclier et notre boussole.**

Pour la Synergie des Faîtières et Organisations de la Société Civile

Conakry, le 27 septembre 2025